

## Rénovation de l'ESBV : Informations du Conseil

ESBV, projet d'assainissement des deux bâtiments

### Les précisions de l'Exécutif

**Le Conseil municipal souhaite apporter quelques informations complémentaires, quant au projet de rénovation du complexe scolaire de l'ESBV, pour lequel les citoyens devront se prononcer sur l'acceptation d'un crédit, le 20 novembre prochain.**

Dans un premier temps, et pour prouver la nécessité d'un assainissement, les exécutifs des localités de la communauté scolaire secondaire ont été invités à visiter les immeubles en question. Or ce que nous avons constaté sur place confirme clairement que des rénovations sont en effet nécessaires, sur les deux bâtiments.

Tout au long de ses travaux, la commission de rénovation nous a ensuite fait parvenir régulièrement des informations, par le biais du représentant du Conseil municipal qui y siège.

Le 8 septembre dernier, les exécutifs communaux ont été invités à une séance d'information, durant laquelle la commission de rénovation a présenté le fruit de ses travaux, ainsi qu'un calendrier pour la suite du projet. Il a dès lors été demandé aux cinq conseils de décider si le projet pouvait être présenté tel quel aux ayants droits. Dans notre prise de position, nous avons affirmé que ces travaux de rénovation répondent à un réel besoin et que nous acceptons de soumettre le crédit d'engagement aux urnes en date du 20 novembre prochain.

### Des nuances

Toutefois, en ce qui concerne les modalités de la rénovation, nous étions bien plus nuancés sur certains postes figurant au budget.

Ainsi, nous avons demandé l'abandon du projet de ventilation pour le renouvellement d'air contrôlé; à notre sens, cet objet renchérit les travaux de façon bien trop conséquente, malgré les subventions possibles, et sans pour autant apporter des économies d'énergie suffisantes.

### Par étapes, ce serait moins lourd

D'autre part, pour alléger les charges financières des communes membres, nous avons réitéré notre demande formulée par écrit le 12 juillet dernier et adressée à la commission, à savoir l'élaboration d'un plan directeur permettant de fractionner les travaux en deux étapes de 2 à 3 ans chacune. De ces deux étapes clairement dissociées, la première concernerait l'intégralité de l'enveloppe extérieure (façades, fenêtres et toitures), alors que la seconde regrouperait tous les travaux intérieurs et n'interviendrait qu'après quelques années d'attente.

Cette façon de procéder permettrait une meilleure intégration des dépenses dans le plan financier et épargnerait un peu les finances communales, qui en auront bien besoin ces prochaines années.

Le Conseil municipal regrette que les autres exécutifs de la communauté scolaire secondaire n'aient pas adhéré à sa proposition.

La balle est désormais dans le camp de la commission de rénovation, qui devra faire preuve de pragmatisme, tout en respectant l'enveloppe budgétaire votée pour l'assainissement de ce complexe scolaire. / *Pour le Conseil municipal : Paul-André Jeanfavre, maire*